

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 MAI 1862.

Budget des dotations pour l'exercice 1863 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE ⁽²⁾, PAR M. DUPRET.

MESSIEURS,

Le budget des dotations, s'élevant pour l'exercice 1863 à la somme de fr. 4,192,392-75, présente sur celui de 1862 une diminution de fr. 8,997-50. Soumis à l'examen des sections, il a obtenu leur approbation; toutefois, la 5^e section a cru devoir appeler l'attention de la section centrale sur le dernier paragraphe de la note préliminaire qui précède le projet de loi.

En section centrale, le budget n'a donné lieu à aucune observation, il a été approuvé par tous les membres présents.

En conséquence, votre section centrale vous en propose l'adoption.

Le Rapporteur,

L. J. DUPRET.

Le Président,

ERN. VANDENPEEREBOOM.

(1) Projet de loi, n° 100.

(2) La section centrale, présidée par M. E. VANDENPEEREBOOM, était composée de MM. DE GOTTAL, THIENPONT, VANHUMBEECK, MAGHERMAN, VAN BOCKEL et DUPRET.
